



## Licenciement économique non justifier

Par **mr pdjrp**, le **17/10/2009** à **10:05**

Bonjour,

L'entreprise pour qui je travaille depuis bientôt 6 ans, à décider de mettre en place un plan de licenciement économique dans 3 de ses agences sur le territoire français, dont un plan concernant le « service du bureau d'études dont je ne dépends pas » pour baisse de charge (agence possédant un service documentation et un service bureau d'études).

J'ai appris par mail, de la part d'un salarié ma nomination dans cette liste de personnes susceptibles d'être licenciées.

Puis une confirmation téléphonique de la DRH et un courrier recommandé pour un entretien préalable à un licenciement à une date fixée.

Mais avant de me rendre à cet entretien, je voudrais avoir vos lumières sur certains points évoqués précédemment qui ne sont pas clairs en ce qui me concerne.

J'ai été embauché il y a maintenant bientôt 6 ans en tant que REDACTEUR TECHNIQUE, ce qui consiste à rédiger des manuels, fiches de maintenances aéronautiques et autres procédures.

Ce qui figure dans mon contrat de travail, mes fiches de paies ainsi que le courrier qui m'a été remis lors de ma mutation pour un poste identique il y a maintenant 3ans dans mon agence actuelle.

Ayant un profil diversifié, une polyvalence et une capacité d'adaptation sur des projets divers, j'ai donc effectué une formation le 12.02.08 d'une semaine « avec mes heures de DIF (droit individuel à la formation) cotisée annuellement » sur un logiciel de CAO pour une mission du bureau d'études du 4 mars 2008 au 6/02/09 pour un client majeur, pour une grosse charge de travail.

A la fin de cette mission, j'ai donc réintégré le service documentaire pour effectuer de la rédaction technique pour un nouveau client durant 6 mois environ.

Actuellement, je suis en poste chez un client pour effectuer du BASL (Base Analyse de soutien logistique) un métier qui est en relation avec la documentation technique (poste pour

lequel j'ai été embauché).

Aujourd'hui, la direction a décidé de m'intégrer dans la liste des personnes susceptibles d'être licenciées économiquement, par rapport à un service dont je ne fais pas partie.

De plus, je travaille actuellement sur une affaire chez un client, auquel il y a de la charge, pour mon poste de base, dans le service me correspondant, ainsi qu'à l'agence dont je dépends.

Donc, j'aimerais savoir la raison pour laquelle je fais parties de cette liste, car la raison évoquée dans le courrier et les arguments avancés ne correspondent pas à la réalité ??

Pouvez-vous me conseiller pour les démarches officielles à mettre en place, avant de me rendre à cette entretien, qui est prévue pour le 27 octobre 2009 ?